

## Europass Formation : Un passeport européen pour le marché du travail

C'est en bord de Meuse, dans les superbes locaux des moulins de Beez, que s'est déroulé un séminaire consacré à un document communautaire encore trop peu connu actuellement : l'Europass-Formation.

La mobilité des personnes en formation professionnelle est devenue, dans une Europe de la connaissance et de la communication, un outil indispensable d'intégration et une dimension essentielle de la citoyenneté. Aussi le Conseil de l'Union européenne a-t-il voulu affirmer sa volonté de promouvoir des parcours européens de formation en alternance, dont l'apprentissage. Sur proposition de la Commission des Communautés européennes, il a ainsi décidé le 21 décembre 1998 la création d'Europass-Formation.

### L'unité dans la diversité

Les systèmes de formation professionnelle existant dans les différents pays européens sont très contrastés, reflétant notamment la diversité des liens qu'ils peuvent entretenir avec le marché du travail. Il s'est avéré illusoire de vouloir réduire une telle diversité par l'établissement d'équivalences systématiques entre les diplômes. Une approche plus modeste, mais aussi plus réaliste, a donc prévalu, basée sur la transparence. Le document communautaire Europass-Formation en est la première étape; simple et pragmatique, entré en vigueur le 1er janvier 2000, c'est un document communautaire d'attestation du ou des parcours européens de formation effectué(s) par son possesseur.

Ce document officiel, identique dans toute l'Union européenne, est délivré par l'organisme responsable de la formation dans l'État membre de départ. Europass-Formation ne confère

pas seulement une visibilité européenne aux périodes de formation suivies dans d'autres États membres : il leur garantit également une réelle crédibilité. En effet, il atteste le respect du cadre qualitatif commun exigeant défini pour l'ensemble des parcours européens de formation mis en place, à savoir notamment : un partenariat effectif entre l'organisme de formation d'origine et la structure d'accueil, des objectifs de formation clairs, précis et contractualisés, un suivi attentif du parcours dans le pays d'accueil par un tuteur désigné. Attention, cependant, ce n'est pas un nouveau programme européen d'échanges, ni un système boursier, mais c'est un document qui se joint à ces programmes (Leonardo, Comenius...) et qui atteste du parcours européen suivi. Ce dernier s'entend comme toute période de formation professionnelle qu'une personne en formation en alternance effectuée dans un autre pays.

L'organisme de formation du pays de départ et la structure d'accueil à l'étranger conviennent, dans le cadre d'un partenariat, du contenu, des objectifs, de la durée, des modalités et du suivi du parcours européen ainsi envisagé.

Le parcours européen du stagiaire doit, sur place, être suivi et supervisé par un tuteur chargé de veiller au bon déroulement de la formation convenue.

### Livret d'attestation

Sous forme d'un petit livret, l'Europass-Formation retrace le parcours européen du jeune:

- Avant d'expédier le livret à l'organisme de formation ou établissement demandeur, le point de contact (ndlr: le Forem en

Belgique francophone) y inscrit le nom et le prénom du bénéficiaire ainsi que le numéro du premier parcours effectué.

- L'organisme y indique quant à lui, avant le départ du bénéficiaire, la formation professionnelle suivie et la qualification à laquelle celle-ci prépare.
- Le bénéficiaire signe le document, pour témoigner de son engagement dans le dispositif.
- La structure d'accueil à l'étranger y décrit brièvement (dans sa langue ou dans la langue véhiculaire contractuelle) le parcours européen suivi, précise l'identité et la fonction du tuteur, puis signe et appose son cachet.
- Enfin, au retour du bénéficiaire, l'organisme traduit l'ensemble de ces indications, puis délivre officiellement le livret en le signant à son tour et en y apposant son cachet.

### Référence valorisante, passeport pour l'emploi ?

Suivre un *parcours européen de formation en alternance* constitue pour son bénéficiaire une occasion privilégiée de diversifier ses compétences, d'améliorer son savoir-faire et d'enrichir son expérience. La confrontation avec un environnement différent - linguistique, professionnel, culturel - lui permet de renforcer sa capacité et sa volonté d'adaptation et d'autonomie, de trouver un nouveau dynamisme, de mieux connaître son propre potentiel et au total d'acquiescer davantage de confiance en soi-même et dans l'avenir.

Europass-Formation apporte ainsi aux formations reçues et diplômes acquis la valeur ajoutée, désormais très prisée, d'une expérience et d'une

mobilité européennes reconnues. En retraçant les différents parcours européens de formation effectués, le livret Europass-Formation fournit aux employeurs actuels ou futurs des références appréciables voire déterminantes. Dans une Europe placée sous le signe de l'ouverture et de l'échange, ce peut donc être, mieux encore qu'une garantie de qualification et d'adaptabilité, un véritable passeport pour l'emploi et la promotion professionnelle. Même si, actuellement, il est encore difficile, dans notre pays, de définir l'impact que peut avoir ce document dans la recherche d'emploi. En effet, encore peu connu dans le monde des opérateurs de formation, il est visiblement encore moins (re)connu dans les sphères patronales. Ce qui amènera l'un des participants du séminaire à s'interroger sur l'absence pure et simple d'invitation aux fédérations patronales.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: en Belgique francophone, seuls 340 Europass ont été délivrés en 3 ans. Sous la moyenne européenne (700), nous sommes largement déficitaires face à l'Allemagne (environ 60000 !) dont le système dual rend l'utilisation de l'Europass particulièrement attrayant.

#### **Partenariat constructif**

On l'a compris, l'Europass peut être un formidable vecteur pour le jeune, mais également pour les organismes de formation et les entreprises.

Les parcours européens de formation portant le label Europass-Formation ont en commun de respecter des critères de qualité exigeants concernant tant leurs objectifs que leur organisation et leur déroulement. Les établissements d'enseignement et organismes de formation entrant dans la démarche Europass-Formation sont ainsi

amenés à renforcer et à élargir leurs relations avec les entreprises d'accueil et avec leurs homologues européens. A travers les échanges et le suivi des personnes en formation, ils peuvent comparer les filières et systèmes d'enseignement en place dans les différents pays et travailler ensemble à les optimiser. C'est donc, à travers Europass-Formation, tout un réseau d'excellence qui se tisse progressivement au service de l'enseignement professionnel et des formations en alternance. Écoles et entreprises s'affirment des espaces complémentaires d'acquisition de savoirs et de compétences, leur rapprochement, à l'échelle européenne, à travers Europass-Formation crée les conditions d'une formation en alternance et d'un apprentissage encore plus efficace.

#### **L'avenir de l'Europass**

Initialement accordé aux jeunes s'inscrivant dans un cursus en alternance, l'Europass va élargir ses horizons. Il deviendrait ainsi un "portefeuille des parcours européens de formation", transparent, porteur de sens pour tous les acteurs et au format européen identique.

Résolument outil de communication, sa vocation restera de mettre en évidence l'expérience européenne (unique ou multiple) du jeune en formation.

Le document, sous forme de livret, sera relativement identique mais l'expérience en mobilité sera plus détaillée, le lien avec une expérience professionnelle européenne (et non pas uniquement académique) sera mis plus en évidence.

Quatre suppléments pourront s'adjoindre à ce livret.

Un CV européen (dont le candidat trouvera une version à compléter on-line), mais aussi un supplément "diplôme", un

supplément "certificat" et un portfolio européen des langues. Ces suppléments se joindront au diplôme (à comprendre comme études supérieures) ou au certificat (à comprendre comme qualification professionnelle) et récapituleront les connaissances et compétences acquises, le niveau du certificat, et les métiers accessibles par le jeune. Enfin, ces changements acquis, l'Europass apparaîtra sous une nouvelle appellation: "Europass Mobilitas"



#### **Pour plus de renseignements:**

C.C.G.

(Comité de Coordination et de Gestion des programmes européens)

Alain Letier

Chargé de mission au CCG

Bd Pacheco, 19bt 0, 1010

Bruxelles – Bureau 5022

Tel: 02 210 55 05

Fax : 02 210 58 41

Courriel:

[fse.ehr.letier@skynet.be](mailto:fse.ehr.letier@skynet.be)

Cellule CEFA- FESeC

Rue Guimard, 1

1040 Bruxelles

Tel: 02 507 07 44

Fax: 02 507 08 62

Courriel:

[christophe.guissart@segec.be](mailto:christophe.guissart@segec.be)

Cellule Europe

Rue Guimard, 1

1040 Bruxelles

Tel: 02 507 08 57

Fax: 02 507 07 46

Courriel:

[Bruno.mathelart@segec.be](mailto:Bruno.mathelart@segec.be)

#### **Site internet**

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/europass/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/europass/index_fr.html)